

DÉPÔT R.C.S. n°
1 6 1 0 0 1 4 0 8 8

ORIGINE: T.C. ST-ETIENNE
N° Dossier: **99B705**
Date Dépôt:
N° Dépôt:

295

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE

ORDONNANCE

Nous, Pierre-Albert FOULETIER, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE,

Vu la requête ci-jointe,

Désignons en qualité de

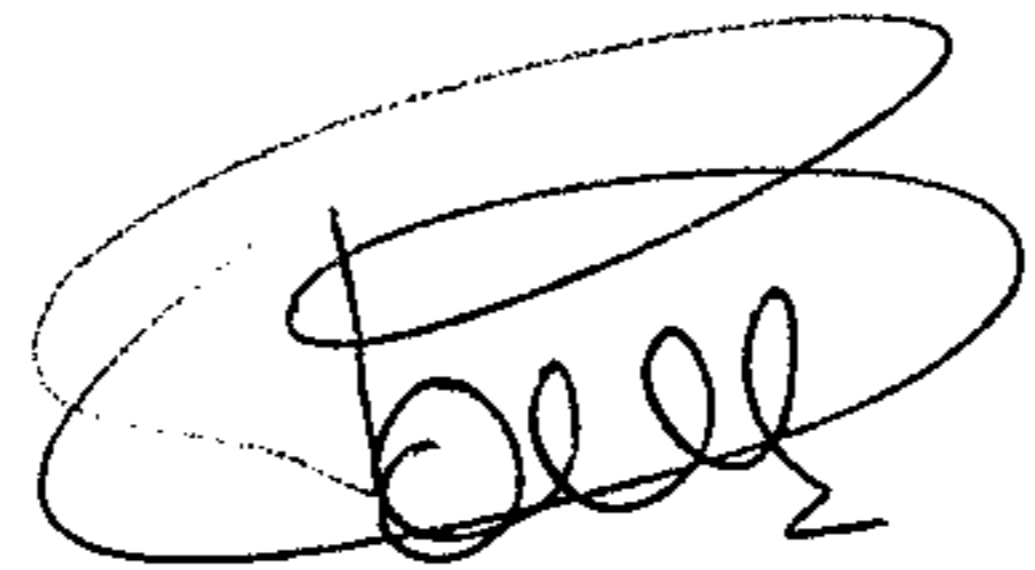
Commissaire *aux apports* avec la mission

contenue dans la requête M.

Michel Tamet
7 allée de l'Infirmerie
42 100 Saint Etienne

Fait à SAINT ETIENNE, le

10 OCT. 2001



REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Saint-Etienne

Le soussigné, **Pierre BOUCHUT**,
agissant au nom, pour le compte et en qualité de représentant permanent de la société **CASINO GUICHARD PERRACHON**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 169 738 931,34 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 554 501 171 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,
Elle-même agissant au nom pour le compte et en qualité de Président de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 25 032 420 euros, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 428 268 023 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** envisage de recevoir, par voie de fusion-absorption, la totalité des actifs, moyennant la prise en charge de leur passif des deux sociétés suivantes :

- **LE CENTR'HALLES**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 350 733 952 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supérette sis à SAINT-NOM LA BRETECHE (78),
- **SUP'AMBERT**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs, dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) – 24 rue de la Montat, identifiée sous le numéro 351 009 683 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE, propriétaire d'un fonds de commerce de supermarché sis à AMBERT (63).

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** détenant la totalité des parts sociales composant le capital des sociétés **LE CENTR'HALLES** et **SUP'AMBERT**, ces fusions ne donneront pas lieu à création d'actions de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**.

En conséquence, le soussigné prie Monsieur le Président de bien vouloir désigner tel Commissaire aux apports qu'il lui plaira à l'effet :

- d'apprécier et d'évaluer les apports effectués par chacune des deux sociétés susvisées ainsi que la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement en résulter,
- d'établir un rapport pour chaque fusion, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des actionnaires dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

Fait à Paris, le 5 octobre 2001

